



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 novembre 2000
Français
Original: anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 5 de la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité. Il contient des informations sur la distribution des fournitures humanitaires dans l'ensemble de l'Iraq, y compris sur l'application du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies dans les trois gouvernorats de Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah. Il décrit également les progrès réalisés dans l'exécution du Programme depuis la fin de la période examinée dans mon rapport précédent soumis au Conseil le 8 septembre 2000 (S/2000/857). Sauf indication contraire, la date limite pour les données contenues dans le présent rapport est le 31 octobre 2000.

2. Dans plusieurs des rapports que j'ai présentés récemment au Conseil, j'ai souligné que le Programme humanitaire s'était considérablement développé et que sa complexité s'était accrue du fait de l'augmentation importante du volume des fonds disponibles, qui est passé de 1 milliard 320 millions de dollars pendant chacune des trois premières phases à 5 milliards 440 millions de dollars pendant la phase VII, après les déductions faites conformément au paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes du Conseil, et en raison du renchérissement du pétrole au cours des deux dernières phases. Le niveau de financement pour la phase VIII actuelle qui se termine le 5 décembre 2000, est estimé à 6,9 milliards de dollars. L'augmentation des fonds disponibles a permis au Programme, comme il lui était demandé, de se concentrer non seulement sur les secours d'urgence (produits alimentaires et médicaments) mais aussi sur la remise en état des infrastructures, ce qui a eu un impact direct sur tous les aspects de la situation humanitaire en Iraq. Par exemple, lors de la phase I, bien que le Programme ait porté sur huit secteurs, la majeure partie des ressources financières a été allouée aux secteurs de l'alimentation et de la santé. Avec l'augmentation continue des ressources mises à la disposition du Programme, une attention beaucoup plus grande est maintenant portée également aux besoins en matière d'infrastructures. Avec la décision prise en juin 2000 d'inclure le logement comme nouveau secteur dans le plan de distribution, le Programme couvre maintenant 10 secteurs.

3. Quatre années après le lancement du Programme, la vaste majorité des Iraquiens demeure confrontée à une diminution de ses revenus, ce qui renforce la dé-

pendance des couches les plus pauvres à l'égard des produits de base et des services fournis par le Programme. L'impact social est difficile à évaluer, mais on note maintenant un phénomène de paupérisation et l'insécurité alimentaire a tendance à s'accroître. Cette situation affecte tout particulièrement les catégories les plus vulnérables de la population iraquienne et a affaibli la classe moyenne qui constituait l'ossature de la société iraquienne. Le fossé entre ceux qui ont réussi à maintenir leur niveau de vie et la majorité de la population qui lutte pour avoir le minimum vital s'est également creusé. De nombreux professionnels hautement qualifiés ont émigré en raison de la détérioration de leur niveau de vie et de leur isolement par rapport aux progrès réalisés dans leurs domaines de compétence, comme la science et la médecine.

4. Si le Programme a sans aucun doute contribué dans une très large mesure à améliorer la situation humanitaire en Iraq, les disparités à l'intérieur du pays sont manifestes dans les trois gouvernorats du nord (Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah) et entre eux, d'une part, et entre Bagdad et le reste du pays, de l'autre, en ce qui concerne la prestation de services et la remise en état des infrastructures. Dans les trois gouvernorats du nord, les personnes déplacées, qui représentent environ 23 % de la population totale, ne sont pas intégrées dans la société. Dans le nord, le Programme a sensiblement augmenté son assistance afin de répondre aux besoins du nombre croissant de personnes qui ont été déplacées par le conflit entre diverses factions dans le nord, et des personnes venant de Ta'min et d'autres gouvernorats du centre et du sud.

5. Compte tenu de son caractère provisoire et de sa courte durée, le Programme est confronté à des difficultés s'agissant de fournir une assistance face à la détérioration sociale et économique en Iraq. Cette situation est encore aggravée par le fait que le Programme humanitaire n'a jamais eu pour but de répondre à tous les besoins humanitaires de la population iraquienne ni de se substituer à l'activité économique normale. Il n'a pas non plus été conçu pour remédier à la détérioration des niveaux de vie à moyen terme ou mettre fin à la dégradation des normes en matière d'éducation et de santé et des infrastructures dans ces secteurs.

II. Recettes

A. Production de pétrole et vente de pétrole et de produits pétroliers

6. Depuis le début de la phase VIII, le 9 juin 2000, les superviseurs et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) ont examiné et approuvé un total de 143 contrats (dont 29 qui ont été reportés de la phase VII à la phase VIII) conclus avec des acheteurs des 34 pays suivants (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de contrats pour le pays) : Afrique du Sud (1); Algérie (1); Bélarus (2); Belgique (1); Brésil (1); Chine (9); Chypre (1); Émirats arabes unis (5); Espagne (4); États-Unis d'Amérique (2); Fédération de Russie (30); France (8); Grèce (2); Inde (2); Indonésie (4); Italie (7); Kenya (1); Liechtenstein (1); Malaisie (5); Maroc (2); Nigéria (2); Oman (1); Pakistan (1); Panama (1); Pays-Bas (1); Roumanie (1); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (7); Singapour (1); Suisse (17); Thaïlande (3); Tunisie (3); Turquie (9); Ukraine (1 contrat a été approuvé et annulé par la suite); Venezuela (1); Viet Nam (3) et Yémen (2).

7. Le volume total des exportations de pétrole faisant l'objet de ces contrats s'établit à environ 432,6 millions de barils pour la période de 180 jours, représentant des recettes estimées à un montant d'environ 10,3 milliards de dollars (y compris les droits d'utilisation de l'oléoduc, si tous les contrats sont exécutés aux prix actuels). Ce volume est le plus élevé depuis le début du Programme, en décembre 1996.

8. Au 31 octobre 2000, les exportations de pétrole iraquien dans le cadre de la phase actuelle se sont déroulées sans problèmes et la coopération entre toutes les parties concernées a été excellente. Au total, il y a eu 249 chargements représentant 307 millions de barils, d'une valeur estimée à 7 milliards 842 millions de dollars.

9. Le contexte commercial sur le marché pétrolier européen s'est caractérisé, à partir de juin 2000, par une forte instabilité des prix. Afin de maintenir sa compétitivité par rapport au pétrole brut d'autres provenances sur ce marché, l'Organisme national de commercialisation du pétrole (SOMO) a dû ajuster, en tant que mesure provisoire, le prix de vente officiel du pétrole brut destiné à l'Europe sur une base plus fréquente (entre 10 et 15 jours). Cette mesure a été jugée raisonnable par les superviseurs et approuvée par le Comité du Conseil de sécurité.

10. Les superviseurs ont continué à conseiller et à aider le Comité du Conseil de sécurité sur les mécanismes de fixation des prix, l'approbation des contrats et les modifications à y apporter, ainsi que sur d'autres questions concernant les exportations et le contrôle, en application de la résolution 986 (1995) du Conseil et des résolutions ultérieures pertinentes. Les superviseurs et les inspecteurs indépendants de la Saybolt ont assuré, en étroite collaboration, la surveillance des installations pétrolières concernées et le contrôle des enlèvements.

11. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité, j'ai nommé deux vérificateurs supplémentaires pour approuver les contrats d'exportation de pétrole et de produits pétroliers (voir S/2000/790). Le Bureau du Programme Iraq compte maintenant trois vérificateurs.

12. Dans une lettre datée du 4 octobre 2000, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité par le Directeur exécutif du SOMO, l'Iraq a indiqué qu'il avait l'intention de libeller le prix du pétrole brut iraquien en euros à compter de novembre 2000. A suivi une lettre datée du 10 octobre 2000, adressée au Président du Comité par les vérificateurs. Comme indiqué aux paragraphes 25 et 26 ci-dessous, le Comité a examiné la question et, au 7 novembre 2000, toutes les ventes de pétrole brut iraquien étaient libellées en euros et non plus en dollars des États-Unis. Un compte subsidiaire séparé, libellé en euros, a donc été ouvert au compte Iraq des Nations Unies pour recevoir les recettes provenant des ventes de pétrole. La lettre de crédit type concernant les contrats pétroliers a été modifiée afin de permettre les paiements en euros.

Exportations de pétrole iraquien

13. Les procédures utilisées pour l'inspection des exportations pétrolières en provenance d'Iraq n'ont pas changé. Au cours de la présente phase, 14 inspecteurs indépendants de la Saybolt étaient basés sur place à Mina al-Bakr et Zakho (Iraq) et à Ceyhan (Turquie).

Minal al-Bakr

14. Les chargements de pétrole brut se sont poursuivis à partir de la plate-forme de Mina al-Bakr, sous le contrôle de la Saybolt. Un volume total net de 185 055 977 barils a été chargé, comme il a été établi par référence aux courbes d'étalonnage des navires, soit une moyenne de 1 285 111 barils par jour.

15. Aucune amélioration n'a été notée dans les conditions générales de fonctionnement et de sécurité sur la plate-forme, ni dans les arrangements relatifs au transport en direction et en provenance de la côte. Les deux canots de sauvetage livrés dans le cadre du Programme demeurent entreposés sur la plate-forme B en attendant que les bossoirs nécessaires pour la mise à l'eau, bien que se trouvant actuellement en Iraq, aient été acheminés à Mina al-Bakr. Aucune amélioration sensible n'a été notée dans les conditions de vie à Mina al-Bakr, lesquelles ont été décrites dans les rapports antérieurs (S/1999/1162, S/2000/520 et S/2000/857).

Station de comptage MS-1 à Zakho

16. Pendant la période à l'examen, le pétrole brut a continué d'être transporté d'Iraq jusqu'au terminal de Botas à Ceyhan (Turquie) par l'oléoduc Iraq/Turquie. Le volume de brut contrôlé par la Saybolt à l'aide des banques de comptage à la station MS-1 de Zakho s'est établi à 120 537 358 barils.

Terminal de Botas à Ceyhan (Turquie)

17. Au cours de la période considérée, l'arrivée du pétrole brut en provenance d'Iraq par l'oléoduc Iraq/Turquie au terminal de Botas s'est poursuivie sous la supervision de l'équipe de la Saybolt. Le volume de pétrole brut stocké dans les réservoirs d'arrivée du terminal de Botas, sous le contrôle de la Saybolt, déterminé par référence aux courbes d'étalonnage des réservoirs de stockage, s'établissait à 121 213 534 barils, soit une moyenne de 841 760 barils/jour. Le volume total net de pétrole brut chargé au terminal de Botas était de 120 569 240 barils, tel qu'établi par référence aux courbes d'étalonnage des navires, soit une moyenne de 837 286 barils/jour.

Volume total des exportations de pétrole brut

18. Le volume total net du pétrole brut exporté de Mina al-Bakr et Ceyhan au cours de la période considérée, sous la supervision de la Saybolt, s'est établi à 305 625 217 barils, soit une moyenne de 2 122 397 barils/jour. Sur le volume total exporté, 39,45 % ont été acheminés par Ceyhan et 60,55 % par Mina al-Bakr.

B. Comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq

19. Les comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq sont divisés en sept fonds distincts, conformément aux alinéas a) à g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Au 31 octobre 2000, un montant de 6 119 400 000 dollars avait été déposé sur le compte pour la phase VIII, conformément aux résolutions 1284 (1999) et 1302 (2000) du Conseil, portant le montant total des recettes provenant des ventes de pétrole depuis le début du Programme à 35 157 000 dollars. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la ventilation du montant total des recettes pétrolières entre les différents fonds et le montant des dé-

penses imputées sur ces recettes au 31 octobre 2000, et à l'annexe II le nombre et la valeur des lettres de crédit couvertes par les recettes pétrolières, qui ont été émises pour financer l'achat de fournitures humanitaires.

20. Conformément au paragraphe 14 de la résolution 1302 (2000), le Comité du Conseil de sécurité a reçu des recommandations sur l'utilisation des fonds excédentaires prélevés sur le compte créé par l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil, en particulier aux fins énoncées aux alinéas a) et b) du paragraphe 8 de cette résolution. Par sa lettre datée du 28 juillet 2000, le Secrétaire général adjoint à la gestion a informé le Comité qu'il appartenait à ce dernier ou au Conseil de sécurité de prendre une décision concernant l'utilisation et l'allocation d'un montant excédentaire de 52 millions de dollars. Une possibilité envisagée par le Comité était la division proportionnelle de ce montant entre les comptes créés par les alinéas a) et b) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). Il a également été noté que les fonds inutilisés après la clôture des exercices subséquents seraient signalés au Comité et disponibles pour réallocation. Le Comité n'a pas encore pris de décision au sujet de l'utilisation de ces fonds.

21. La procédure de répartition des recettes pétrolières entre les différents comptes subsidiaires consiste actuellement à appliquer au produit des ventes les pourcentages mentionnés au paragraphe 34 de mon rapport au Conseil de sécurité daté du 25 novembre 1996 (S/1996/978) et dans les résolutions régissant la mise en oeuvre du Programme. Tout changement dans l'un de ces pourcentages affecterait automatiquement la répartition du produit des ventes entre les autres comptes.

22. Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995), le Conseil de sécurité a décidé de réserver tous les 90 jours un montant maximum de 10 millions de dollars sur les fonds déposés sur le compte séquestre aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) (compte RWA). L'application de ce paragraphe a été suspendue pour une période initiale de six mois, conformément au paragraphe 20 de la résolution 1284 (1999) du Conseil, et pour une nouvelle période de 180 jours par le paragraphe 10 de sa résolution 1302 (2000). Les fonds ainsi devenus disponibles ont été alloués par le Secrétariat aux fins énoncées à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995), comme je l'ai indiqué dans mon rapport au Conseil daté du 8 septembre 2000 (S/2000/857). Au paragraphe 10 de la résolution 1302 (2000), le Conseil stipulait également que cette suspension ne pourrait être reconduite.

23. La concentration excessive de fonds dans une seule banque a été portée pour la première fois à l'attention du Conseil de sécurité en juin 1997 par le Secrétaire général adjoint à la gestion. À la suite de consultations approfondies entre les parties concernées, la Trésorière des Nations Unies a informé le Comité du Conseil de sécurité à ce sujet le 26 janvier 2000. À la suite de consultations avec le Gouvernement iraquien, le Secrétariat a entamé des négociations avec diverses banques, afin de diversifier les fonds déposés sur les comptes Iraq des Nations Unies. Le Secrétariat a déjà conclu des accords avec plusieurs banques.

24. Malgré ces nouvelles mesures en vue de diversifier les placements, le risque résultant du fait de dépendre d'une seule banque pour l'émission de lettres de crédit humanitaires et la confirmation des lettres de crédit concernant le pétrole demeure une vulnérabilité opérationnelle, comme je l'ai indiqué dans mes rapports antérieurs.

25. Dans une lettre datée du 4 octobre 2000, le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'ONU a transmis une lettre datée du 3 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères iraquien, demandant qu'un compte libellé en euros soit ouvert à la BNP-Paribas, afin de recevoir les fonds en euros provenant de la vente de pétrole et de produits pétroliers dans le cadre du Programme. La question a été portée à l'attention du Comité du Conseil de sécurité et examinée en conjonction avec la lettre que le Directeur exécutif du SOMO a adressée au Président du Comité et dans laquelle il indiquait l'intention de l'Iraq de libeller le prix du pétrole brut en euros.

26. À la demande du Comité, l'ONU a établi un rapport sur les conséquences pouvant résulter de la réception de fonds libellés en euros provenant de la vente de pétrole, et de l'ouverture d'un compte dans cette monnaie. À la suite d'une série de consultations, le 31 octobre 2000, le Comité a informé le Secrétariat qu'il était autorisé à ouvrir un compte de l'ONU libellé en euros. Ce faisant, le Comité a également demandé l'établissement d'un rapport détaillé, dans un délai de trois mois, sur les coûts et avantages éventuels pour le Programme et autres incidences financières et administratives résultant du paiement du pétrole iraquien en euros. En conséquence, un compte subsidiaire, libellé en euros, a été ouvert par l'ONU au compte pour le Programme Iraq le 1er novembre 2000 et le modèle pour les lettres de crédit concernant le pétrole a été modifié pour autoriser le paiement du pétrole dans cette monnaie.

III. Examen et approbation des demandes

27. Le Bureau chargé du Programme Iraq a pris toutes les mesures nécessaires pour appliquer sans délai les recommandations et directives pertinentes figurant dans les deux derniers rapports (voir S/2000/520 et S/2000/857) ainsi que les dispositions pertinentes de la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité, malgré l'augmentation exponentielle du nombre total de demandes reçues.

Examen des demandes reçues au titre du compte ESB (53 %)

28. Depuis le début de l'application du Programme, en décembre 1996, le Bureau chargé du Programme Iraq avait reçu, au 31 octobre 2000, un total de 12 652 demandes, d'une valeur de 19 milliards 720 millions de dollars au titre du compte ESB (53 %). Sur ce total, 9 866 demandes, d'une valeur de 16 milliards 220 millions de dollars, ont été approuvées par le Comité du Conseil de sécurité ou ont fait l'objet d'une notification adressée par le Secrétariat conformément au paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999) du Conseil. En outre, 1 293 demandes, d'une valeur totale de 2 milliards 310 millions de dollars, ont été mises en attente. De plus, 316 demandes au total, d'une valeur de 859 millions de dollars, qui sont incomplètes ou non conformes aux plans de distribution approuvés ou aux procédures du Comité, attendent pour être examinées par le Secrétariat la présentation, essentiellement par les fournisseurs et souvent par le Gouvernement iraquien, des informations, corrections ou modifications requises. D'autres demandes, au nombre de 124, d'une valeur totale de 200 millions de dollars, avaient été reçues en octobre 2000 et étaient diligemment examinées.

29. Des fournitures d'une valeur totale de 8 milliards 834 millions de dollars ont été livrées au titre d'envois complets ou partiels. Des quantités supplémentaires de

fournitures, couvertes par des demandes approuvées, d'une valeur estimée à 7 milliards 386 millions de dollars, sont en cours de production ou d'acheminement.

30. Je tiens à exprimer ma préoccupation au sujet de l'extrême lenteur de la présentation des demandes au titre de la phase VIII dans la majorité des secteurs. En effet, un mois avant la fin de la période de 180 jours en cours, s'il est possible que le Gouvernement iraquien ait conclu de nouveaux contrats, seulement 597 demandes, d'une valeur de 2 milliards de dollars et représentant seulement 28,14 % du budget du plan de distribution de la phase VIII, avaient été reçues par le Bureau chargé du Programme Iraq. Comme suite à ce rapport (S/2000/857), le Directeur exécutif du Programme Iraq a à maintes reprises appelé l'attention du Gouvernement iraquien sur la lenteur générale de la présentation des demandes et a renouvelé ses appels précédents dans lesquels il demandait au Gouvernement iraquien d'accélérer la conclusion des marchés afin que les demandes puissent être présentées dès que possible lors de chacune des phases. Il est vrai, certes, que les fournisseurs présentent leurs demandes au Secrétariat par l'intermédiaire de leurs missions permanentes ou missions d'observation respectives, mais il est recommandé au Gouvernement iraquien d'insister auprès de ses fournisseurs pour leur demander de présenter leurs demandes le plus diligemment possible.

31. Je suis heureux de noter que le Comité du Conseil de sécurité a approuvé un certain nombre de propositions présentées par le Directeur exécutif du Programme Iraq qui sont à même d'accélérer l'examen et l'approbation des demandes portant sur des contrats.

Compte ESC (13 %)

32. Les organismes et programmes des Nations Unies participant à l'application du programme humanitaire dans les trois gouvernorats du nord, Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah, ont présenté au total 3 147 demandes au titre du compte ESC (13 %), dont 2 962, d'une valeur totale de 905 millions de dollars – à l'exclusion des aliments et des médicaments qui sont achetés par le Gouvernement iraquien au titre d'arrangements d'achat en vrac – ont été approuvés par le Comité du Conseil de sécurité et ont fait l'objet d'une notification par le Secrétariat en application du paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999) du Conseil. Sept demandes, d'une valeur totale de 540 000 dollars, ont été mises en attente; 47 demandes, d'une valeur totale de 25,6 millions de dollars, sont en cours d'examen ou en attente de la fourniture des spécifications supplémentaires pour être évaluées. La rationalisation des procédures du Bureau chargé du Programme Iraq a consolidé tous les aspects de l'examen des demandes des organismes dans le cadre de la section de l'examen des contrats du Bureau chargé du Programme Iraq. Je suis heureux de noter que les organismes et programmes des Nations Unies ont, comme ils sont tenus de le faire, joint les documents contractuels pertinents aux demandes qu'ils ont présentées au Comité, en application du paragraphe 25 de la résolution 1284 (1999) du Conseil.

Pièces et matériel destinés au secteur pétrolier

33. Au total, des contrats d'une valeur de 2,4 milliards de dollars, ont été autorisés par le Conseil de sécurité pour l'achat de pièces et de matériel destinés au secteur pétrolier au titre des phases IV à VIII. Le Bureau chargé du Programme Iraq a reçu au total 3 116 demandes, d'une valeur de 1 milliard 804 millions de dollars, parmi lesquelles 2 266 d'une valeur de 1 milliard 214 millions de dollars ont été approu-

vées, dont 66 demandes d'une valeur estimée à 51 960 000 dollars, qui ont été approuvés par le Groupe d'experts dans le domaine du pétrole au sein du Bureau chargé du Programme Iraq, en application du paragraphe 18 de la résolution 1284 (1999) du Conseil. Au total, 549 demandes, d'une valeur de 290 millions de dollars, ont été mises en attente, tandis que 118 demandes, d'une valeur de 224 millions de dollars, étaient incomplètes ou non conformes et étaient mises en attente jusqu'à ce que de nouvelles mesures soient prises, principalement par les fournisseurs. Trente demandes, d'une valeur de 11,9 millions de dollars, font l'objet d'un examen actif.

34. Je note avec préoccupation que la liste par projet des pièces détachées et du matériel destinés au secteur pétrolier au titre de la phase VIII présentée au Comité du Conseil de sécurité par le Bureau chargé du Programme Iraq le 8 août 2000, en application du paragraphe 18 de la résolution 1284 (2000) du Conseil, est toujours mise en attente au niveau du Comité du Conseil de sécurité, malgré les rappels répétés du Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq. Il est aussi regrettable qu'un mois avant la fin de la période de 180 jours en cours, le Bureau chargé du Programme Iraq n'ait reçu qu'une demande concernant des pièces et du matériel destinés au secteur pétrolier, d'une valeur de 12 730 000 dollars, ce qui ne représente que 2,1 % du montant de 600 millions de dollars affecté à ce secteur.

35. Le rythme d'arrivée des pièces détachées et du matériel destinés au secteur pétrolier approuvés au titre des phases précédentes a continué à augmenter, 938 contrats complets et partiels au total, d'une valeur de 430,9 millions de dollars, étant arrivés et des fournitures d'une valeur de 775 millions de dollars étant encore en cours de production et d'acheminement.

Demandes incomplètes et/ou non conformes reçues au titre du compte ESD (53 %)

36. Dans ma lettre datée du 3 octobre 2000 adressée au Président du Conseil de sécurité, je faisais part de ma très vive préoccupation à l'égard notamment du volume important de demandes incomplètes ou non conformes reçues par le Bureau chargé du Programme Iraq, qui ne pouvaient être examinées avant la réception de renseignements requis, des fournisseurs et/ou du Gouvernement iraquien (S/2000/950). Certaines missions ont répondu rapidement, mais je regrette vivement que, d'une manière générale, ces réponses aient été très lentes à parvenir, malgré les lettres de rappel adressées par le Directeur exécutif du Programme Iraq à chacune des 38 missions ayant présenté des demandes ainsi qu'au Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies.

37. À ce propos, je me félicite de l'approbation par le Comité, le 20 octobre 2000, de la proposition présentée par le Directeur exécutif, en vertu de laquelle le Secrétariat est autorisé à effectuer des corrections dans le cas des demandes qui contiennent des erreurs techniques manifestes, telles que des codes sectoriels incorrects ou des omissions de renseignements qui sont disponibles par ailleurs dans les contrats joints aux demandes en question. Toutes les missions ayant présenté des demandes ont été informées séparément de la nouvelle procédure approuvée, qui a déjà permis de réduire de 20 % le nombre de demandes ne pouvant être examinées.

Demandes mises en attente

38. Comme suite à ma lettre du 3 octobre 2000 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2000/950), je tiens à réitérer que je suis fort préoccupé par le nombre de contrats mis en attente, qui est beaucoup trop élevé.

39. Le Bureau chargé du Programme Iraq continue de fournir au Comité du Conseil de sécurité des données d'ensemble et analytiques périodiques concernant les demandes mises en attente, les tendances en matière de mise en attente, les raisons de la levée des mises en attente et des liens entre les fournitures nécessaires pour des projets et activités donnés. Je suis heureux de noter que les efforts vigoureux faits par le Bureau chargé du Programme Iraq depuis avril 2000, qui ont touché toutes les missions concernées ayant soumis des demandes, le Gouvernement iraquien et le Comité du Conseil de sécurité, ont donné des résultats positifs en réduisant la valeur des contrats mis en attente d'environ 600 millions de dollars au cours d'une période de trois mois. Je tiens aussi à prendre acte de la coopération de tous ceux concernés, en particulier le Comité, qui ont accepté de tenir des réunions techniques séparées, comme demandé par le Directeur exécutif du Programme Iraq en vue d'examiner les mises en attente dans chaque secteur. Malheureusement, malgré tous les efforts qui ont été faits, le volume des mises en attente a augmenté de façon spectaculaire, la valeur des contrats concernés passant de moins de 1,4 milliard de dollars à la mi-août 2000 à 2 milliards 310 millions de dollars au 31 octobre 2000, ce qui représente 10,8 % et 14,6 % respectivement de la valeur de toutes les demandes soumises au Comité.

40. Dans une lettre du 27 septembre 2000 adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité, le Directeur exécutif du Programme Iraq a souligné qu'il était nécessaire de lancer une nouvelle campagne afin de maîtriser l'augmentation du nombre des demandes mises en attente et de renverser la tendance. En vue d'aider les fournisseurs à fournir les renseignements demandés par les missions à l'origine de la mise en attente, le Bureau chargé du Programme Iraq a établi une liste des articles qui nécessitent habituellement des spécifications détaillées, ainsi que des exemples des renseignements devant être fournis. Ces documents ont été distribués à toutes les missions présentant des demandes, aux ministères compétents du Gouvernement iraquien, aux organismes et programmes des Nations Unies concernés et ils ont été aussi affichés sur le site Web du Bureau chargé du Programme Iraq. Toutefois, je dois noter que dans de nombreux cas où les éclaircissements et/ou renseignements demandés semblaient avoir été fournis, les demandes en question restaient en attente sans qu'aient été indiquées les raisons de la poursuite de la mise en attente. Si les membres du Comité qui maintiennent les mises en attente répondaient sans délai, cela permettrait au Bureau chargé du Programme Iraq de prendre de nouvelles mesures nécessaires concernant les demandes en question.

**Application du paragraphe 25 de la résolution 1284 (1999)
du Conseil de sécurité**

41. Comme demandé au paragraphe 25 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité sur la base de l'utilisation de son mécanisme d'examen efficace, le Secrétariat a continué de faire rapport au Comité du Conseil de sécurité sur toutes les demandes contenant des articles devant faire l'objet d'une notification au titre des dispositions de la résolution 1051 (1996) du Conseil. Les renseignements supplémentaires obtenus par le Secrétariat aux fins de l'examen susmentionné devraient

contribuer à réduire le nombre des mises en attente des demandes dues à l'insuffisance des spécifications techniques.

42. Toutefois, dans le cas de 171 demandes, d'une valeur totale de 486 millions de dollars, et concernant des milliers d'articles couverts par ces différentes demandes, sur lesquelles le Comité était en désaccord avec les experts du Secrétariat, selon lesquels les articles en question ne pouvaient faire l'objet d'une procédure de notification. Les experts du Secrétariat ont décidé que ces articles ne faisaient pas partie de la liste à laquelle s'applique le mécanisme d'exportation/d'importation approuvé par la résolution 1051 (1996) du Conseil de sécurité. Le Comité n'est pas d'accord. En vue de résoudre ce problème et encouragé par les résultats d'une réunion tenue en avril 2000, le Bureau chargé du Programme Iraq organisera une autre réunion similaire entre les experts du Secrétariat et les experts de membres concernés du Comité.

Approbations/débloques sous réserve de suivi/observation

43. Comme indiqué au paragraphe 22 de mon précédent rapport (S/2000/857), le Bureau chargé du Programme Iraq a encore consolidé le mécanisme d'observation des Nations Unies, en pleine coopération avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies des opérations humanitaires en Iraq et les organismes et programmes des Nations Unies en Iraq. Ce mécanisme renforcé intègre les ressources du Bureau chargé du Programme Iraq, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies et des opérations humanitaires en Iraq, des organismes et programmes des Nations Unies, et des agents d'inspection indépendants Cotecna et Saybolt, en vue de fournir des assurances suffisantes aux membres du Comité concernant le fait que les articles qui sont une source de préoccupation particulière sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été approuvés.

44. Je suis heureux de noter que la mesure susmentionnée a considérablement facilité l'approbation et/ou le déblocage par le Comité du Conseil de sécurité de 507 demandes d'une valeur de 870 millions de dollars, sous réserve d'un suivi et d'une observation spécialement ciblés. Les rapports périodiques présentés au Comité sur l'observation et le suivi de ces fournitures fournies à l'Iraq devraient encourager les membres du Comité à approuver ou à débloquer ces demandes qui figurent sur la liste fournie au titre de la résolution 1051 (1996) du Conseil.

Notifications et approbations au niveau du Secrétariat

45. Conformément aux paragraphes 17 et 18 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, le Secrétariat a procédé à des notifications des demandes couvertes par les listes de fournitures approuvées par le Comité du Conseil de sécurité pour les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de l'alimentation et de la manutention des denrées alimentaires, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, et a également approuvé les demandes concernant les pièces détachées et le matériel destinés à l'industrie pétrolière au titre de la phase VII. Le Comité a également approuvé des listes de fournitures supplémentaires pour les secteurs de la santé et de l'agriculture au cours de la période considérée et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 1302 (2000), il a approuvé une liste de fournitures essentielles pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, pour lesquelles le Secrétariat établit également des notifications. Comme il a été noté au paragraphe 34 ci-dessus, la liste des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière pour les projets de la phase VIII soumise au Comité du Conseil de sécurité en application du paragraphe

18 de la résolution 1284 (1999) du Conseil reste en attente depuis le 23 août 2000. Par conséquent, et jusqu'à ce que la liste soit approuvée, toutes les demandes concernant des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière soumises pour la phase actuelle sont distribuées au Comité, conformément aux procédures déjà établies.

46. Jusqu'à présent, le Secrétariat a notifié que 1 188 demandes, d'une valeur totale de 2 milliards 679 millions de dollars, pouvaient faire l'objet d'un paiement. Soixante-six demandes concernant des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière, d'une valeur de 51 960 000 dollars, ont été approuvées par le groupe d'experts pétroliers sans être transmises au Comité. Le Bureau chargé du Programme Iraq élabore actuellement, avec l'assistance du Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires en Iraq et des organismes et programmes des Nations Unies intéressés, des listes de fournitures supplémentaires qui seront soumises au Comité pour approbation dans le cadre des procédures prévues aux paragraphes 17 et 25 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité et au paragraphe 8 de la résolution 1302 (2000) du Conseil.

47. Je voudrais réitérer la recommandation que j'ai faite dans mon rapport précédent et demander instamment l'expansion des listes et des procédures visées au paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999) à tous les autres secteurs du plan de distribution (voir S/2000/857, par. 47).

48. Le Directeur exécutif du Programme Iraq a également attiré l'attention des membres du Comité concernés sur le fait que certaines des demandes qu'ils avaient placées en attente au cours des phases précédentes portaient sur des fournitures qui ont ensuite été incluses dans les listes préapprouvées établies conformément aux paragraphes 17 et 18 de la résolution 1284 (1999) du Conseil. Ces demandes, d'une valeur totale de 10,8 millions de dollars, auraient pu être approuvées sans être transmises au Comité, si elles avaient été soumises après l'adoption de la résolution susmentionnée.

Lettres de crédit

49. Le retard dans l'émission des lettres de crédit accumulé au début de 2000 par la BNP-Paribas a été considérablement réduit, grâce aux efforts conjoints de la Trésorerie des Nations Unies et de la BNP-Paribas, qui ont déployé des ressources suffisantes pour résoudre le problème. À plusieurs reprises, la Banque centrale de l'Iraq a également été priée d'accélérer l'envoi de ses instructions concernant l'ouverture de lettres de crédit après l'approbation des demandes, et de réduire le temps nécessaire pour l'envoi d'une réponse aux demandes d'éclaircissement de la BNP-Paribas.

50. Toutefois, malheureusement, il y a eu de graves retards de la part de la Banque centrale de l'Iraq dans l'envoi des instructions nécessaires à la BNP-Paribas pour que celle-ci puisse ouvrir des lettres de crédit concernant les demandes pour lesquelles des lettres d'approbation correspondantes avaient été envoyées. Au 31 octobre, il y avait quelque 600 demandes approuvées, y compris 45 demandes concernant des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière, d'une valeur totale d'environ 1,1 milliard de dollars, en attente des instructions nécessaires de la Banque centrale de l'Iraq. Le Gouvernement iraquien a été tenu pleinement au courant de cette situation, et on lui a rappelé la nécessité de faire des efforts résolus pour résoudre ce problème persistant. En conséquence, le nombre

d'instructions reçues de la Banque centrale au sujet de l'ouverture de lettres de crédit s'est sensiblement accru.

51. Je voudrais réitérer mes recommandations précédentes selon lesquelles le Gouvernement iraquien devrait déployer à New York un représentant de la Banque centrale de l'Iraq, d'un rang approprié, afin d'accélérer les activités relatives aux arrangements bancaires (voir S/1998/90, par. 55).

Protection commerciale

52. À la suite de l'augmentation du volume des fournitures livrées à l'Iraq ainsi que de la plus grande complexité des types de fournitures, le nombre de cas où des articles n'ont pas été livrés dans leur totalité ou ne correspondaient pas aux spécifications du contrat a augmenté considérablement, malgré les efforts du Gouvernement iraquien pour faire appel à des fournisseurs fiables.

53. Au paragraphe 110 d'un précédent rapport (S/2000/520), j'ai réitéré la recommandation que j'avais déjà faite demandant que le Comité du Conseil de sécurité poursuive l'examen des options soumises par le Bureau chargé du Programme Iraq en juillet 1999 concernant les clauses de paiement pour le compte ESB (53 %). Je regrette que le Comité n'ait pris aucune mesure concernant cette question importante, malgré la suite donnée par le Directeur exécutif du Programme Iraq au moyen de sa lettre datée du 14 septembre 2000, adressée au Président du Comité. Je voudrais prier instamment le Comité d'examiner cette question d'urgence et de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins légitimes de protection commerciale en ce qui concerne les achats effectués au moyen des fonds provenant du compte ESB (53 %). Entre-temps, le Bureau chargé du Programme Iraq a systématisé les procédures concernant la fourniture d'articles prévus par la garantie ou de remplacement pour des articles ne répondant pas aux spécifications, endommagés ou manquants dans le cadre des demandes déjà approuvées concernant des articles déjà fournis à l'Iraq.

Le rôle des organismes et programmes des Nations Unies dans l'amélioration du traitement des demandes

54. Le Bureau chargé du Programme Iraq, le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq et les organismes et programmes des Nations Unies concernés ont intensifié leurs efforts conjoints pour fournir les informations nécessaires au Comité du Conseil de sécurité, ce qui a accéléré le traitement et l'approbation des demandes et a facilité l'approbation des demandes placées en attente. Par ailleurs, les mêmes efforts intensifiés visent également les ministères et départements du Gouvernement iraquien, en leur fournissant des informations actualisées sur l'état des demandes, des demandes placées en attente, des lettres de crédit ainsi que d'autres informations pertinentes nécessaires pour des mesures appropriées de suivi.

IV. Activités d'observation et de supervision

A. Inspection et confirmation authentifiée de l'arrivée des fournitures humanitaires

55. La société Cotecna, qui est l'agent d'inspection indépendant pour les fournitures humanitaires désigné par l'ONU, a continué de confirmer l'arrivée des fournitures aux points d'entrée d'Al-Walid, Trebil, Umm Qasr et Zakho et de signaler la livraison des fournitures humanitaires financées par le compte ESB (53 %) et le compte ESC (13 %). Les opérations d'échantillonnage et d'analyse accélérées se sont poursuivies dans des laboratoires situés en Jordanie et en Turquie, alors que le Gouvernement iraquien a maintenu sa décision de ne pas autoriser le stationnement de laboratoires mobiles aux points d'entrée.

56. Le Bureau chargé du Programme Iraq et la Cotecna ont pris des mesures additionnelles pour améliorer la transmission des données électroniques provenant des quatre points d'entrée vers la base de données « pétrole contre vivres ». Dès qu'ils seront en place, les nouveaux arrangements permettront de réduire nettement les délais nécessaires pour confirmer la livraison des marchandises et d'accélérer la procédure de paiement. En outre, le Bureau chargé du Programme Iraq et la Trésorerie des Nations Unies ont arrêté les modalités de la transmission électronique des données d'authentification. Cela devrait réduire considérablement le temps et les ressources nécessaires pour achever la procédure de paiement.

B. Supervision des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière

57. Le rythme de l'arrivée en Iraq des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière au titre des phases IV à VII s'est accéléré. Pendant la période considérée, 452 chargements sont arrivés. Sur ce total, des fournitures faisant l'objet de 228 contrats ont été livrées et contrôlées en totalité; des fournitures livrées au titre de 63 contrats ont fait l'objet de lettres signalant des irrégularités. En outre, des articles couverts par 19 contrats sont arrivés, mais n'ont pas encore été vérifiés et sont entreposés, et 140 livraisons partielles ont été effectuées. Il n'y a pas eu de livraisons de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière au titre de la phase VIII.

58. La valeur des fournitures livrées au cours de la période (en évaluant la valeur des articles faisant l'objet de lettres signalant des irrégularités et de livraisons partielles sur la base des périodes précédentes) s'élève à 123,1 millions de dollars. La valeur totale des livraisons de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière depuis la phase IV est de 430,9 millions de dollars.

59. Au cours de la période considérée, l'équipe de supervision de Saybolt a effectué 586 visites de sites situés dans l'ensemble de l'Iraq.

60. L'équipe de supervision des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière de Saybolt opère à partir de sa base de Bagdad et comprend six superviseurs. Les membres de l'équipe visitent régulièrement le sud et le nord de l'Iraq une fois par semaine, inspectant plusieurs entrepôts dans chaque zone. En raison de l'augmentation du volume des pièces détachées et du matériel destinés à

l'industrie pétrolière qui sont livrés et de leur plus grande complexité, il faut actuellement au moins trois jours pour mener à bien chaque visite de supervision. Les entrepôts situés dans les environs de Bagdad, qui peuvent être visités en un seul jour ouvrable, sont inspectés par les superviseurs à partir de leur bureau de Bagdad. Les activités de contrôle se poursuivent pour les projets concernant la construction d'installations en surface et les infrastructures de transport.

61. Des procédures opérationnelles spéciales ont été mises au point et instituées par le Bureau chargé du Programme Iraq en ce qui concerne la supervision spécialisée de certains contrats. On peut citer comme exemples de ces contrats au cours de la période considérée : la supervision et la confirmation des études effectuées à la raffinerie de Daura afin de permettre la réalisation sous contrat de travaux spécialisés de réparation et d'entretien; la supervision en cours de la construction de réservoirs de stockage au K3 à Haditha; la supervision des travaux de construction en cours de deux installations pour l'élimination du gaz et de l'eau du pétrole brut à Rumailah-Sud.

62. Le groupe d'experts créé en application du paragraphe 18 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité a publié une liste complète de 245 contrats qui requièrent un contrôle de l'utilisation finale ou de l'utilisateur final, et l'équipe de supervision de Saybolt a entrepris récemment des visites spéciales pour répondre à ces exigences. Ces activités de supervision spéciales font l'objet de rapports distincts des rapports sur les activités de supervision régulières. La liste des contrats qui doivent faire l'objet d'un contrôle spécial de l'utilisation finale ou de l'utilisateur final est mise à jour chaque mois par le groupe d'experts.

63. On envisage actuellement d'accroître le nombre de superviseurs des pièces détachées et du matériel destinés à l'industrie pétrolière déployés en Iraq, étant donné le nombre croissant de contrats relatifs à ces pièces détachées et à ce matériel qui requièrent une supervision spéciale ou un contrôle de l'utilisation finale ou de l'utilisateur final, ainsi qu'en raison de l'augmentation générale du volume de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière livrés en Iraq à la suite de l'augmentation des fonds alloués à ce secteur. Tout accroissement du personnel correspondrait à l'augmentation des arrivées de pièces et de matériel et à l'expansion des activités de contrôle requises. Sur la base des estimations actuelles, on envisage un accroissement immédiat de deux superviseurs. On estime que de quatre à six superviseurs supplémentaires seront nécessaires si les arrivées de pièces détachées et de matériel destinés à l'industrie pétrolière continuent d'augmenter.

C. Dispositif d'observation des Nations Unies

64. Les procédures et le dispositif renforcés visés plus haut au paragraphe 43, qui ont été mis en place le 20 juillet 2000 et décrits en détail dans de précédents rapports au Conseil, ont permis au Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq d'améliorer la gestion du processus d'observation. Des efforts sont actuellement faits pour que l'effectif total des 158 observateurs internationaux, qui a été convenu en août 2000 par le Gouvernement iraquien et le Directeur exécutif du Programme Iraq, soit présent dans le pays et s'emploie pleinement à effectuer des observations sur le terrain. Étant donné que c'est là l'une des principales fonctions du programme humanitaire en Iraq, le renforcement de la capacité technique des observateurs a été

également entrepris. À ce titre, c'est le Bureau du Coordonnateur qui effectue les observations dans les trois provinces du nord.

65. Je demeure convaincu que le dispositif d'observation renforcé permettra au Conseil de sécurité et à son Comité d'obtenir les informations dont ils ont besoin. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/2000/857, par. 22), les mesures prises feront l'objet d'un examen continu afin de pouvoir y apporter les modifications qui pourraient s'imposer.

66. Le 19 octobre 2000, le Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq ainsi que les représentants des organismes et programmes concernés ont dressé à l'intention du Comité du Conseil de sécurité le bilan de la situation humanitaire en Iraq et de l'efficacité du dispositif d'observation révisé. Ils ont donné au Comité l'assurance que les compétences voulues étaient mises en place afin d'élargir le champ des observations pour qu'une attention suffisante soit accordée aux questions essentielles de l'équité, de l'efficacité et de l'adéquation. Cet élargissement permettra aussi d'examiner les utilisations et les utilisateurs finals de certains articles, à la demande du Comité, en tant que condition nécessaire pour débloquer les demandes mises en attente. J'espère sincèrement que le Comité reverra, sur la foi de ces assurances, les nombreux contrats humanitaires en suspens afin de renforcer l'efficacité du programme. Le Coordonnateur des Nations Unies et les représentants des organismes et programmes concernés ont participé, les 17 et 18 octobre 2000, à la réunion interorganisations sur le programme humanitaire qui a été convoquée au Siège de l'Organisation par la Vice-Secrétaire générale.

V. Exécution du programme

67. De multiples activités ont été entreprises durant la période considérée aux niveaux sectoriel et intersectoriel. Un grand nombre de groupes de travail interorganisations récemment mis en place dans les divers secteurs se sont occupés essentiellement des questions et activités entrant dans leurs domaines de compétence, mais ils ont abordé aussi plusieurs questions intersectorielles d'une manière plus globale, comme il le fallait. Il s'agissait essentiellement de la sécheresse et du sort des personnes déplacées, mais d'autres problèmes, tels que le manque persistant de liquidités dans les provinces du centre et du sud, se sont aussi posés dans de nombreux domaines.

A. Questions sectorielles

Alimentation

68. On se rappellera qu'en approuvant le plan de distribution pour la phase VIII, je m'étais félicité que la ration alimentaire soit passée à 2 472 calories par personne et par jour et que les montants alloués aux rations aient augmenté (voir S/2000/733, annexe I), conformément à ce que j'avais recommandé dans mon rapport supplémentaire au Conseil de sécurité en date du 1er février 1998 (S/1998/90). Il est toutefois évident que cet objectif n'a pas pu être atteint durant la phase actuelle en raison du temps nécessaire pour établir les contrats et expédier les fournitures. La ration alimentaire distribuée durant la période considérée a permis d'assurer en moyenne 2 188 calories et 47,9 grammes de protéines par personne et par jour, soit respecti-

vement 89 % et 80 % des besoins définis dans le cadre du plan de distribution pour la phase VIII.

69. La diminution des protéines s'explique principalement par la réduction des quantités de légumineuses et de lait entier en poudre dans la ration alimentaire mensuelle mais d'autres facteurs ont également joué un rôle, notamment le renchérissement de produits essentiels tels que le blé et le riz. Par conséquent, et sans qu'aucune pénalité ne soit applicable au titre des procédures en vigueur, certains fournisseurs n'ont pas rempli les contrats signés par le Gouvernement iraquien et n'ont pas envoyé les denrées en question. Je lance un appel au Gouvernement iraquien pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour améliorer les procédures de commande et de passation de marchés afin que les produits requis arrivent dans les délais et que les rations soient distribuées avec efficacité, conformément aux objectifs fixés dans le plan de distribution.

70. En mai 2000, le Programme alimentaire mondial (PAM) a revu les mesures prises afin d'améliorer l'inscription des bénéficiaires des rations à Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah. Il a recommandé de mettre en place des centres de vérification qui seraient chargés de corriger les incohérences et irrégularités constatées dans les processus de sélection, d'inscription et de vérification afin de réduire au minimum les abus, tels que la non-déclaration de changement de situation de famille et le double enregistrement.

71. En ce qui concerne le transport et la manutention des produits alimentaires, le PAM a envoyé en juin et octobre 2000 des missions en Iraq qui ont fait une évaluation complète de la capacité des infrastructures de transport et de manutention des denrées alimentaires et de l'impact des contrats en suspens sur l'exécution du programme. Il a été recommandé de mettre en place un nouveau secteur du transport et de la manutention à partir des éléments déjà prévus dans les plans de distribution. Il a été également suggéré d'inclure dans le dispositif d'observation renforcé une équipe de 10 observateurs internationaux du PAM spécialisés dans les ports, les chemins de fer, le transport routier, l'entreposage, les silos et les minoteries. Le chef de l'équipe a pris ses fonctions à la fin de septembre et l'effectif complet des observateurs devrait être en place à la fin de 2000. Le chef de l'équipe participe déjà à des activités conjointes de planification, d'observation et d'information au sein du groupe de travail du transport et de la manutention des produits alimentaires. Les conclusions des missions ont été présentées au Comité du Conseil de sécurité le 22 octobre 2000.

72. Je tiens à déclarer à nouveau combien je suis préoccupé par l'état lamentable des installations et du matériel de déchargement des marchandises au port d'Umm Qasr. Les missions du PAM ont notamment confirmé les conclusions précédemment faites par les équipes d'observation des Nations Unies quant au délabrement des installations du port principal. À Umm Qasr, un certain nombre de contrats d'achat de matériel – chariots élévateurs à fourche, bras de chargement et autres équipements – ont été exécutés par les acheteurs et approuvés par le Comité du Conseil de sécurité, mais les fournisseurs n'ont pas encore livré la plupart des articles commandés. En raison de dysfonctionnements fréquents dans le matériel à quai, une grande partie des marchandises sont actuellement déchargées à l'aide de l'appareillage des navires, ce qui entraîne d'importants retards. Récemment, le dernier chariot élévateur à fourche pour conteneurs est tombé en panne et les marchandises s'accumulent dans des espaces déjà encombrés. De plus, la situation a empiré en raison du man-

que de camions. De tels retards portent préjudice aux destinataires et aux expéditeurs des marchandises.

73. Des contrats ont été soumis au Gouvernement iraquien afin de résoudre les problèmes identifiés, à savoir les restrictions imposées, la pénurie d'électricité, le manque de matériel de sécurité et de manutention à quai et le nombre insuffisant de navires de ravitaillement et de servitude pour aider les bâtiments affectés au programme. Aucun article au titre des marchés d'une valeur de 28,5 millions de dollars qui ont été jusqu'ici approuvés pour la remise en état du port d'Umm Qasr n'est arrivé en Iraq en raison du retard avec lequel le Gouvernement iraquien a signé les contrats et le Comité du Conseil de sécurité a approuvé les demandes, ainsi qu'à cause des délais de livraison de certains articles. De plus, neuf contrats d'achat de véhicules de lutte contre l'incendie, de bateaux et d'autres matériels d'une valeur de 21 millions de dollars sont toujours en attente.

74. Les quatre premiers articles commandés pour la remise en état du réseau ferroviaire iraquien – groupes électrogènes, fixations, épaulements et pièces détachés, d'une valeur de 3,6 millions de dollars – sont arrivés durant la période considérée après avoir été débloqués en juin 2000. Ces articles faisaient partie d'un ensemble de demandes concernant du matériel et des équipements ferroviaires approuvés d'une valeur de 113,5 millions de dollars. Les vérifications effectuées par l'ONU ont confirmé que ces articles avaient été distribués et utilisés. Malheureusement, la plupart des demandes de matériel essentiel pour l'entretien des voies et l'exploitation sûre et efficace du réseau – matériel de damage des voies, de signalisation et de communication – sont restées en attente. Les transports s'en sont trouvés ralentis en raison de retards dans la réparation des voies, et la sûreté d'exploitation a été réduite à cause du mauvais état du matériel de signalisation et de communication. Je voudrais inviter le Comité du Conseil de sécurité à débloquer les demandes faites au titre des contrats pertinents afin que les fournitures et équipements humanitaires puissent être transportés de manière sûre et efficace.

75. Durant la période considérée, une autre mission du PAM a étudié la capacité des laboratoires de contrôle de la qualité des produits alimentaires en Iraq. Elle a relevé plusieurs insuffisances, en particulier le manque d'appareils et d'équipements essentiels pour les analyses. Ces constatations ont confirmé les précédents comptes rendus de vérification des Nations Unies selon lesquels le matériel de laboratoire ne répondait pas aux normes voulues pour effectuer dans des conditions satisfaisantes des essais de contrôle de la qualité des produits alimentaires. Certaines analyses physiques, microbiologiques et chimiques n'ont pas pu être réalisées ou ont donné des résultats inexacts du fait que le matériel fonctionnait mal, était en panne ou n'était pas disponible. Or, malgré l'urgence des besoins, 18 contrats de livraison de matériel de laboratoire d'une valeur de 6,1 millions de dollars demeurent en attente. Je demande instamment au Comité d'envisager d'approuver sans tarder ces contrats afin de faciliter l'approvisionnement de la population iraquienne en produits alimentaires contrôlés.

Santé et nutrition

76. Durant la période considérée, six visites conjointes d'observation des Nations Unies dans divers sites et usines de la société Samara Drugs Industries ont été réalisées avec la coopération sans réserve des fonctionnaires irakiens afin d'examiner l'utilisation prévue des produits et équipements devant être fournis au titre du pro-

gramme. Ces visites ont permis d'obtenir des éclaircissements qui devraient faciliter le déblocage d'un certain nombre de demandes et réduire sensiblement le nombre de demandes nouvelles qui seront mises en attente.

77. Je suis heureux de constater qu'aucun cas de poliomyélite n'a été signalé en Iraq durant les neuf derniers mois. Afin de renforcer le programme de vaccination dans les trois provinces du nord, une campagne de vaccination de rattrapage contre la rougeole a été organisée pendant trois jours, en août et septembre 2000, à l'intention des enfants de moins de 5 ans, ce qui a porté à 92 % la couverture vaccinale antirougeoleuse des enfants de moins d'un an. Les deux premières étapes d'une campagne de trois jours de vaccination antitétanique ont été entreprises à Soulaïmaniyah. Il est prévu d'effectuer en novembre et décembre 2000 d'autres campagnes qui permettraient d'atteindre 4 millions d'enfants de moins de 5 ans. Cependant, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) reconnaît qu'il existe toujours des lacunes dans la couverture vaccinale de groupes tels que les nomades, les personnes déplacées et la population vivant dans des régions éloignées.

78. En juillet 2000, les entrepôts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans les trois provinces du nord ont été équipés d'ordinateurs qui ont permis d'identifier les articles dont la date de péremption approche, de les redistribuer à d'autres services sanitaires, d'assurer leur utilisation et d'éviter les gaspillages. La livraison de divers véhicules et ambulances aux établissements de soins a renforcé le soutien logistique nécessaire à ces services et au transport des patients.

79. En ce qui concerne la nutrition ciblée, je me félicite des progrès considérables accomplis dans le programme visant les enfants souffrant de malnutrition, les femmes enceintes et les mères allaitantes, y compris l'agrandissement et l'équipement des centres communautaires de soins pour les enfants et la formation, la sélection et l'engagement de volontaires. Il reste toutefois beaucoup à faire pour que les fournitures nécessaires arrivent et soient distribuées en temps voulu et en quantités suffisantes pour répondre aux besoins nutritionnels.

80. Une évaluation fondée sur 68 centres communautaires de soins pour les enfants dans sept provinces du centre et du sud a montré que 76 % de leurs volontaires avaient été formés, 81 % disposaient de pèse-personnes en bon état, 68 % tenaient des fiches de croissance et 60 % des fiches d'observation. Il a été également noté que l'inscription des enfants de moins de 5 ans se poursuivait dans des conditions satisfaisantes.

81. Les visites d'évaluation faites par l'ONU ont confirmé que des biscuits riches en protéines et du lait thérapeutique, d'une valeur de 2,5 millions de dollars, avaient été distribués à ceux qui en avaient besoin, bien qu'un grand nombre de bénéficiaires prévus n'aient encore rien reçu. Toutefois, elles ont aussi montré, de façon alarmante, que 31 % des centres communautaires de soins pour les enfants ne disposaient pas de biscuits riches en protéines. Seuls 24 % des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition et 23 % des femmes enceintes et mères allaitantes avaient touché au moins une ration de biscuits fortifiants.

82. Je suis heureux de noter que la distribution de lait thérapeutique, qui avait été retardée par la question de la teneur effective en niacine, semblait imminente et que la teneur en niacine stipulée dans le contrat était respectée. Malheureusement, le programme de nutrition ciblée rencontre des difficultés en raison des retards avec lesquels les contrats sont conclus, les demandes sont présentées au titre de la phase

VII et les denrées nutritives commandées au titre des phases IV, V et VI arrivent dans le pays. Au 31 octobre 2000, 69 % seulement des biscuits riches en protéines dont l'expédition avait été approuvée au titre de la phase IV – 17 % dans le cas de la phase VI – avaient été livrés; aucune des fournitures ayant fait l'objet de contrats et approuvées pour la phase V n'était arrivée. Aucune demande n'avait encore été présentée pour les phases VII et VIII. Par conséquent, j'engage le Gouvernement iraquien à accélérer la conclusion des contrats de fourniture d'aliments nutritifs. Un autre obstacle à l'exécution du programme de nutrition ciblée dans les provinces du centre et du sud est le manque de liquidités pour le transport des fournitures, la formation du personnel, la supervision et le contrôle des enfants souffrant de malnutrition et l'éducation nutritionnelle.

83. Aucun des 15 centres de santé publique et des 68 centres communautaires de soins pour les enfants qui avaient fait l'objet d'une évaluation en octobre 2000 ne disposait de véhicule officiel pour distribuer les denrées destinées au programme de nutrition ciblée. Le Gouvernement iraquien recense actuellement les fournisseurs des principaux moyens logistiques nécessaires, y compris les 200 véhicules prévus pour la distribution et la supervision.

84. Durant la période examinée, le PAM a distribué au titre de son programme d'alimentation complémentaire 8 500 tonnes de denrées diverses dans les provinces de Dahouk, d'Arbil et de Soulaïmaniyah. Au 31 octobre 2000, presque toutes les denrées demandées au titre des phases I à VI avaient été livrées et distribuées, et 40 % des produits destinés à la phase VII étaient arrivés.

85. Les résultats de l'enquête semestrielle de l'UNICEF effectuée dans les trois provinces du nord en juin 2000 afin de suivre les cas de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ont montré que la malnutrition chronique (retard de croissance) était tombée de 18,3 à 14,5 % durant l'année écoulée. Par contre, le nombre d'enfants présentant une insuffisance pondérale était passé de 9,5 à 13,4 % et le nombre de ceux qui souffrent de dénutrition (cachexie, athrepsie) avait augmenté de 1,8 à 4,1 %. Cette montée soudaine de la malnutrition était attribuée à la multiplication des cas de diarrhée (28 %) durant les mois d'été. Il fallait par conséquent intensifier les campagnes d'éducation visant à souligner l'importance de bonnes pratiques sanitaires et hygiéniques. Ces campagnes ont rapidement donné, comme dans le cas du choléra, des résultats fructueux. Durant la période considérée, seuls cinq cas de choléra ont été décelés par l'analyse des selles dans le gouvernorat d'Arbil et aucun cas n'a été constaté à Dahouk et à Soulaïmaniyah, alors qu'en 1999, des centaines de cas positifs avaient été détectés dans ces trois provinces.

Eau et assainissement

86. De modestes améliorations du rendement dans la production d'eau ont été enregistrées au cours des six derniers mois. Malheureusement, le consommateur n'a pas pleinement bénéficié des avantages liés à ces améliorations en raison des pertes résultant de fuites dans le réseau (estimées à 40 %) du gaspillage ainsi que de l'accroissement de la demande résultant de la croissance démographique. Je relève aussi avec une inquiétude croissante que près de 90 % des eaux usées brutes provenant des stations de pompage en Iraq sont actuellement déversées directement dans les fleuves et les rivières. En conséquence, de nombreux Iraquiens qui dépendent de l'eau des rivières pour leurs besoins quotidiens utilisent obligatoirement de l'eau contaminée, ce qui comporte de graves conséquences pour la santé publique.

87. La raison en est que la majorité des installations de traitement des eaux usées du pays n'ont pas bénéficié d'apports du programme. La seule exception est la station de traitement des eaux usées de Bagdad qui, bien qu'elle ne fonctionne actuellement qu'à 65 % de sa capacité, ne peut traiter que 32 % des eaux usées de la ville. L'aménagement des stations de pompage qui vise à réduire l'engorgement des égouts, l'effondrement des canalisations d'évacuation et la pollution des canalisations d'eau au moyen d'appareils de nettoyage au jet, de camions-citernes pour la vidange des fosses septiques et du remplacement des canalisations ne permettra pas d'améliorer l'évacuation définitive des eaux usées sans une remise en état du réseau. Tout en recommandant instamment la remise en état permanente du réseau, je souhaite inviter le Comité du Conseil de sécurité à approuver le plus rapidement possible les demandes de matériel pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et à envisager à nouveau de lever sans attendre la mise en attente des demandes qui relèvent du secteur de l'eau et de l'assainissement afin d'accélérer la remise en état d'installations dont le pays a cruellement besoin.

88. Le Bureau chargé du Programme Iraq a effectué deux missions pour l'eau et l'assainissement au cours de la période étudiée, l'une dans les gouvernorats du centre et du sud du pays, et une autre dans les trois gouvernorats du nord. La première de ces missions, effectuée en mai et juin 2000 dans le centre et le sud de l'Iraq, a confirmé les conclusions antérieures selon lesquelles les autorités iraqiennes chargées de l'eau et de l'assainissement connaissent une pénurie extrêmement grave de personnel qualifié, ont des moyens de planification insuffisants et se trouvent dans l'obligation d'agir en fonction d'arrivées de matériel le plus souvent non programmées. Ces autorités disposent de ressources insuffisantes qui, lorsqu'elles sont épuisées ou surutilisées, les obligent à réduire les projets ou à y renoncer.

89. Il est compréhensible que dans la situation critique actuelle, les autorités iraqiennes se soient attachées en priorité à maintenir ou à accroître la quantité et la qualité de l'eau traitée. Il est normal que la priorité soit accordée à l'eau étant donné que le traitement des eaux usées nécessite généralement deux à trois fois plus de ressources en personnel et en équipement. Même en améliorant la capacité de pompage et l'approvisionnement en désinfectants, la capacité opérationnelle de bon nombre des stations de traitement, et sans doute de la plupart d'entre elles, est tout simplement insuffisante pour compenser le niveau de contamination bactérienne dans l'ensemble des eaux usées brutes. Il existe également un risque de contamination croisée de l'eau traitée dans le réseau de distribution.

90. Dans ce secteur, peut-être plus que dans tout autre, les progrès sont liés à une planification cohérente, à la réduction du gaspillage, à l'existence de liquidités et à une forte réduction du nombre des demandes d'achat de matériel essentiel pour des travaux de génie civil mises en attente par le Comité du Conseil de sécurité. Il est vrai que ces mesures ne suffiront pas à elles seules à surmonter tous les obstacles qui s'opposent à une mise en oeuvre efficace, car il existe actuellement une grave pénurie de ressources humaines à tous les niveaux, qu'il s'agisse de l'élaboration du plan de distribution, de réparations, de maintenance de l'équipement existant ou de l'installation d'équipement neuf. Parallèlement, les insuffisances persistent en ce qui concerne le matériel de construction, les ateliers, l'outillage à main et les machines-outils.

91. La mission qui s'est rendue dans les trois gouvernorats du nord a recommandé que les efforts de redressement dans ces gouvernorats se fassent en tenant compte du

matériel et de la main-d'oeuvre disponibles localement. En matière d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux usées, l'accent devrait être placé sur le dépistage et la réparation des fuites, de même que sur le nettoyage et le remplacement des canalisations pour l'approvisionnement en eau, les eaux usées et les eaux d'écoulement. Dans le passé, on a privilégié les solutions de fortune fondées sur le système des secours d'urgence. Le moment est maintenant venu d'envisager la question sous l'angle de l'efficacité et de la durabilité, ce qui nécessitera que l'on renonce aux interventions liées aux disponibilités au profit de solutions fondées à la fois sur l'approvisionnement et le service et axées sur le renforcement des institutions.

Agriculture

92. Les résultats d'une évaluation du programme du redressement de l'élevage réalisée conjointement par la Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq et le Gouvernement iraquien, pour la période allant de mai 1998 à avril 2000, ont montré que, par rapport à 1998, le nombre des couveuses remises en état a approximativement quintuplé, tandis que la production d'oeufs a quadruplé et que le nombre d'abattoirs en état de fonctionner a progressé de 56 %. Les quantités de viande de poulet et d'oeufs mises à la disposition de la population sont évaluées à 3,57 kilogrammes et 17 oeufs par habitant et par année, contre 1,47 kilogramme et 9 oeufs par habitant avant la mise en oeuvre du programme. Le prix de la viande de poulet a baissé de 43 % et celui des oeufs de 29 %.

93. Une analyse des débouchés de distribution et de commercialisation a montré que les produits sont vendus dans des magasins accessibles et agréés par le Gouvernement, à des prix très bas fixés par le Gouvernement, ce qui s'inscrit dans la ligne de la stratégie du Gouvernement iraquien visant à offrir ces produits à des prix accessibles et à encourager la baisse des prix sur le marché libre.

94. La production avicole offre de grandes possibilités d'expansion à condition que les principaux obstacles – coupures d'électricité, forte mortalité due à la maladie, enfin irrégularité et manque de coordination dans la distribution des intrants – puissent être surmontés. La demande du Gouvernement visant à modifier le plan de distribution afin d'augmenter les quantités de vaccins contre la maladie de Newcastle a été approuvée. J'invite instamment le Comité du Conseil de sécurité à approuver sans retard toute demande qui pourrait être reçue au sujet de ces vaccins eu égard aux problèmes techniques qui font actuellement obstacle à la fabrication du vaccin sur place.

95. Des cas récents de fièvre de la vallée du Rift (maladie hémorragique transmise par les moustiques aussi bien aux animaux qu'à l'homme) dans certains des pays de la région représentent une grave menace pour la population iraquienne, menace qui appelle des mesures préventives et rapides. Afin d'enrayer la propagation de la fièvre de la vallée du Rift en Iraq, le Bureau chargé du Programme Iraq a déjà porté à l'attention du Comité du Conseil de sécurité une liste du matériel et de l'équipement, établie par la FAO, qui seraient nécessaires pour mener une campagne de pulvérisation. Dès que les demandes en question auront été reçues et examinées par le Bureau chargé du Programme Iraq, j'ai l'espoir que le Comité les approuvera sans retard.

96. Dans les trois gouvernorats du nord (Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah), des progrès importants ont été enregistrés dans le sous-secteur de l'élevage du bétail. Un programme massif de bains parasitocides des ruminants et de pulvérisation des étables a été réalisé; 821 000 tonnes d'aliments pour le bétail, de concentrés de protéines et de farine de soja ont été distribués, tandis que le nombre des élevages avicoles a augmenté de 60, pour atteindre 480. Les petits éleveurs avicoles ont reçu 43 200 poules pondeuses et 750 tonnes métriques d'aliments. Dix millions de larves de poissons ont été produites, dont 7 millions ont servi à reconstituer les stocks des barrages de Dokan et de Derbandikhan.

97. Par ailleurs, un million de plants de cinq espèces d'arbres, y compris des arbres fruitiers, ont été produits et distribués, 1 500 kilogrammes de graines de différentes espèces forestières locales ont été récoltées et 40 000 arbres des forêts naturelles ont été greffés. En outre, 2 000 exploitants agricoles et 640 ouvriers agricoles ont été formés, 100 cours ont été organisés et plus de 80 démonstrations sur le terrain ont été réalisées, sans compter les réunions, les expositions et les programmes télévisés.

Électricité

98. Au cours des quatre dernières années, la demande d'électricité a augmenté de manière régulière tandis que l'offre suivait un mouvement inverse, le déficit énergétique atteignant ainsi 1 800 mégawatts en août 2000. Par suite du délestage très conséquent que cela a nécessité, de larges zones des 14 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq se sont trouvées sans électricité pendant des périodes pouvant atteindre 18 heures par jour lors des pointes de la demande pendant les mois d'été, et pendant quatre à huit heures par jour dans le gouvernorat de Bagdad pendant la même période. Il convient toutefois de noter que, depuis août 2000, la situation s'est considérablement améliorée en raison de la réduction de la demande saisonnière. Selon les indications reçues, dans les 14 gouvernorats du centre et du sud, les coupures sont désormais de l'ordre de 8 à 12 heures, tandis que l'approvisionnement en électricité est ininterrompu à Bagdad. Il ne fait aucun doute que les apports du programme ont permis d'éviter l'effondrement total de la production d'électricité et des réseaux de transmission et de distribution, mais divers accidents qui ont touché les unités de production et de transmission pendant la période à l'étude soulignent le caractère précaire de la situation.

99. S'il est vrai que les travaux de remise en état réalisés à Nassiriya, Mossoul, Daura et Baiji et la mise en place de nouvelles unités de production dans les centrales de Mulla Abdulla ont permis d'ajouter 412 mégawatts à la production nationale, la fermeture totale de Mussaiyab en août 2000 a provoqué la perte temporaire de 600 mégawatts, soit 17 % de la production totale d'électricité. Cela a ramené le cycle dans le réseau à 48,75 hertz, c'est-à-dire à un niveau si bas qu'une nouvelle baisse de la production de 100 mégawatts aurait pu entraîner une panne générale de proportions catastrophiques.

100. Même si la période la plus dangereuse de l'été est maintenant passée, les problèmes liés à la stabilité du réseau, au contrôle de la charge du réseau et à l'absence d'une réserve tournante pour amortir les chutes soudaines de la production persistent. L'activité d'observation menée par l'Organisation des Nations Unies pendant toute la période étudiée dans les installations électriques a montré que dans la plupart des cas, les problèmes de prévention d'une nouvelle détérioration de la produc-

tion d'énergie, de stabilisation de cette production et de distribution ont été exacerbés par la mise en attente des demandes ou leur sont directement imputables. Au 31 octobre 2000, 188 contrats d'une valeur de 871 millions de dollars étaient en attente, ce qui représente 37 % de toutes les demandes en attente dans tous les secteurs; si ces demandes étaient accordées et pleinement mises en oeuvre, ces contrats permettraient d'ajouter 1 443 mégawatts supplémentaires au réseau de distribution d'électricité.

101. Dans mes rapports précédents, je n'ai cessé d'appeler l'attention du Conseil sur les effets multiplicateurs des pénuries d'électricité sur l'état de santé de la population. Le maintien en attente des demandes d'équipement de surveillance, de communication et de sécurité constitue une entrave inacceptable à la mise en oeuvre du programme humanitaire. Même si le matériel qui sera utilisé pour les travaux d'entretien prévus ou qui parviendra à l'Iraq avant l'été 2001 est susceptible d'avoir un impact positif, le réseau électrique tout entier a un besoin urgent de l'équipement de contrôle et de protection pour lequel des contrats ont déjà été passés et qui n'a pas encore été approuvé par le Comité du Conseil de sécurité.

102. Au cours de la période à l'étude, 22 580 foyers dans l'ensemble des 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq ont été raccordés pour la première fois ou ont été reconnectés en utilisant les ressources du programme. Toutefois, environ 150 000 foyers dans les gouvernorats du centre et du sud n'ont pas été raccordés en raison de graves pénuries du matériel de distribution. Le raccordement ou la reconnection de ces foyers au réseau électrique pourrait se faire si la mise en attente des demandes portant sur l'équipement de production et de distribution d'électricité était levée.

103. Dans les gouvernorats de Dahouk, Soulaïmaniyah, et plus particulièrement dans celui d'Arbil, l'offre globale d'électricité demeure critique. Mis à part les services essentiels, la population de Soulaïmaniyah n'a droit qu'à deux heures d'électricité par jour, tandis que la population d'Arbil n'a aucune électricité, sauf celle produite par les groupes électrogènes de secours. À Dahouk, gouvernorat qui est raccordé au réseau national, on a signalé que la population n'a droit qu'à deux ou trois heures d'électricité par jour, ration qui a été portée à 12 heures par jour depuis octobre 2000. Pour faire face à une sécheresse persistante, de petits groupes électrogènes diesel supplémentaires ont été installés afin de produire suffisamment d'électricité pour assurer l'approvisionnement en eau, alimenter les hôpitaux et couvrir les besoins d'urgence des ménages et de l'agriculture. L'installation de trois groupes électrogènes de 29 mégawatts est presque achevée et des pourparlers constructifs ont été engagés avec le Gouvernement iraquien pour obtenir les grandes quantités de combustible nécessaires à leur fonctionnement. En outre, les pourparlers et les travaux se poursuivent également en vue de l'extension des lignes de transmission et de distribution avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, des autorités locales et de la Commission centrale de l'électricité à Bagdad. Malgré cela, il sera indispensable d'accorder une attention accrue au raccordement des gouvernorats du nord au réseau national d'électricité, car cela pourrait fournir le moyen le plus économique de répondre à long terme aux besoins d'électricité qui ne sont pas encore satisfaits dans la région.

104. Étant donné toutefois que la production d'énergie électrique dans les gouvernorats du centre et du sud demeure insuffisante, ce raccordement ne suffira pas à résoudre la grave pénurie d'électricité dans les trois gouvernorats du nord, à moins

que le Comité du Conseil de sécurité n'approuve rapidement les demandes concernant l'équipement et les pièces détachées nécessaires.

Éducation

105. Les pénuries de fournitures scolaires de base, en particulier de bureaux et de matériel pédagogique approprié, et le mauvais état des bâtiments n'ont cessé de favoriser l'instauration d'un environnement peu propice à l'apprentissage pour les élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Selon une évaluation effectuée par des observateurs des Nations Unies sur l'état des bâtiments scolaires dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, 37 % des écoles visitées ne remplissaient pas les conditions de sécurité minimales. Les sureffectifs étaient monnaie courante. Face à ces problèmes, je lance un appel au Gouvernement iraquien afin qu'il accorde un rang de priorité plus élevé au secteur de l'éducation et augmente les ressources allouées à ce secteur, selon que de besoin.

106. Si la livraison de véhicules, de matériel de levage, d'ordinateurs et de mobilier a permis d'améliorer l'acheminement des produits jusqu'aux utilisateurs finals et la qualité du cadre d'enseignement, le manque de liquidités continue d'entraver l'installation de l'équipement. Par conséquent, la remise en état et la reconstruction de bâtiments scolaires abîmés, l'amélioration des conditions d'enseignement et l'augmentation des taux de scolarisation ne seront possibles que si la question des apports en numéraires est rapidement résolue.

107. Dans les trois gouvernorats du nord, les organismes des Nations Unies ont pris des mesures visant notamment à mettre en place un système d'information pour la gestion de l'éducation en vue d'améliorer la planification dans le secteur de l'éducation et à créer des centres informatiques relevant des autorités locales de l'éducation d'Arbil afin de former le personnel et les enseignants du département de l'éducation dans le cadre du renforcement des capacités. On a également continué à distribuer des fournitures pédagogiques dans le but d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage et à remettre en état les bâtiments scolaires, ce qui a eu pour effet positif d'accroître les taux d'inscription et de fréquentation scolaires.

Télécommunications

108. J'appelle l'attention sur la situation déplorable des services de télécommunications en Iraq et sur le nombre élevé des contrats mis en attente. Au 31 octobre 2000, 48 demandes portant sur des contrats d'une valeur de 141 millions de dollars avaient été mises en attente, sur un total de 107 contrats de télécommunications d'une valeur de 230,5 millions de dollars reçus par le Bureau chargé du Programme Iraq. En raison du long délai d'exécution qu'il faut prévoir entre le moment où les contrats sont approuvés et celui où le matériel est effectivement livré, seulement 2,2 % du matériel approuvé (d'une valeur de 5,6 millions de dollars) sont arrivés dans le pays à ce jour, ce qui entrave gravement les efforts visant à remettre en état le secteur des transports et des télécommunications.

109. Après avoir réalisé une évaluation préliminaire de 27 installations de la Société iraquienne des postes et télécommunications dans tous les gouvernorats du centre et du sud, l'équipe d'observateurs conduite par l'Union internationale des télécommunications (UIT) a confirmé les conclusions précédentes selon lesquelles les installations se détériorent au point où, à brève échéance, l'Iraq ne bénéficierait plus de ser-

vices de télécommunications efficaces si des mesures appropriées ne sont pas prises rapidement.

110. L'équipe a également noté qu'il était impossible d'entreprendre les essais d'entretien nécessaires pour se conformer aux normes internationales, notamment les contrôles de la qualité des communications. L'induction du courant électrique sur les câbles téléphoniques causée par la proximité des câbles électriques parallèles largement utilisés pour les groupes électrogènes privés abîme les cartes d'abonnés dans les centraux téléphoniques à un rythme très rapide. Aucun matériel de protection n'est prévu pour y remédier et les cartes ne sont pas conçues pour supporter les surtensions. En outre, le matériel d'essai et les pièces de rechange nécessaires pour l'entretien font défaut. Nombreuses sont les cartes qui ne peuvent être réparées et les lignes qui ne peuvent être rétablies, ce qui finira par provoquer une panne totale de tout le réseau. Le nombre d'appels qui n'aboutissent pas a considérablement augmenté. Je lance donc un nouvel appel au Comité du Conseil de sécurité afin qu'il traite sans délai la levée des mises en attente concernant le matériel de télécommunications, une fois que les renseignements techniques lui auront été fournis, afin d'éviter que tout le système de télécommunications iraquien ne tombe en panne.

111. En juillet 2000, l'UIT a ouvert un bureau à Arbil. Les consultants de l'UIT ont visité 18 centres de télécommunications à Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah afin d'établir les spécifications techniques à choisir pour les systèmes de commutation dans les trois gouvernorats et les dispositifs de transmission les reliant. Une étude sur un système de liaison hertzienne a été effectuée en août et septembre 2000.

112. Les responsables de l'UIT ont également tenu des réunions avec la Société iraquienne des postes et télécommunications à Bagdad en vue d'examiner les points de compatibilité entre les projets de l'UIT dans les gouvernorats du nord et le réseau national des télécommunications de l'Iraq. Une réunion conjointe avec les autorités des télécommunications d'Arbil et de Soulaïmaniyah a permis de conclure un accord sur diverses questions, notamment le choix des 10 sites de répéteurs à Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah. L'élaboration des spécifications techniques et le processus d'appel d'offres ont été engagés.

Logement

113. En juin 2000, j'ai approuvé l'inclusion du secteur du logement dans le plan de distribution, conformément aux recommandations issues de l'examen technique réalisé conjointement par le Bureau chargé du Programme Iraq et le Gouvernement iraquien (voir S/2000/565). Ce dernier a alloué au total 1 milliard 250 millions de dollars au secteur du logement (112,1 millions de dollars pour la phase VI, 342 millions pour la phase VII et 801 millions de dollars pour la phase VIII). Pour que la grande quantité de matériaux de construction envisagée fasse l'objet d'une observation appropriée, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), en consultation avec le Bureau chargé du Programme Iraq et le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq, a élaboré un plan et une méthodologie d'observation. Des observateurs de haut rang ont été déployés et le reste des observateurs internationaux sont actuellement déployés avant l'arrivée de la grande partie des produits approuvés. Des dispositions ont également été prises pour recruter un grand nombre d'observateurs nationaux qui se joindront à l'équipe internationale pour veiller à une distribution effective et équitable des matériaux, comme l'a approuvée le Comité du Conseil de sécurité. Le

6 novembre 2000, Habitat a fait au Comité un exposé détaillé sur les activités entreprises dans le secteur du logement.

Remise en état des établissements

114. Dans les trois gouvernorats du nord (Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah), Habitat a continué de construire des logements, des installations annexes et des infrastructures pour les personnes déplacées et à satisfaire d'autres besoins humanitaires. Étant donné l'ampleur des besoins, les longs délais, les liens multisectoriels et la dépendance à l'égard des compétences et entreprises locales, Habitat a effectué des études sur les personnes déplacées et sur la capacité du secteur local du bâtiment. Les études participent également de l'objectif visé par Habitat, qui est d'améliorer les politiques en matière d'établissement ainsi que la planification, l'exécution et le contrôle aux niveaux sectoriel et multisectoriel.

115. Au cours de la période considérée, la première phase de l'étude sur les sites destinés aux personnes déplacées a été réalisée. Il a été demandé à un spécialiste extérieur d'élaborer et de gérer le processus; on estime qu'entre 90 et 95 % des travaux ont été effectués. Les résultats préliminaires ont montré que les personnes déplacées, au nombre d'environ 805 000, représentent environ 23 % de la population. Les résultats finals de cette première étude continuent d'être rassemblés et une deuxième étude visant à déterminer le revenu et les besoins des ménages est en cours. Les deux études permettront, une fois menées à terme et les résultats regroupés et analysés, de dégager une image plus précise des personnes déplacées et de leur situation et de prendre des mesures pour déterminer leurs besoins et améliorer leurs conditions de vie. L'étude a déjà montré qu'il faut d'urgence fournir des tentes, des couvertures, de l'électricité et des services d'assainissement et satisfaire d'autres besoins. Un projet visant tout particulièrement à fournir des secours d'urgence sera exécuté à cet effet.

Déminage

116. L'utilisation de nouvelles techniques, l'augmentation du nombre d'équipes canines et l'application d'une méthode d'établissement des priorités à impact élevé ont permis d'accélérer les opérations de déminage dans les gouvernorats de Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah. Les ressources nécessaires pour la réalisation de nouvelles activités de déminage mécanique propres à permettre de multiplier par sept le taux de déminage ont été définies pendant la période considérée. Le Gouvernement iraquien a récemment approuvé l'importation de certains des articles techniques essentiels. Cependant, le matériel de communication acheté au titre de la phase VI n'a pas obtenu l'autorisation voulue. Or, les équipes de déminage ont besoin de ce matériel de communication indispensable pour déminer les voies qui permettront au PNUD d'exécuter le prochain projet de renforcement du système.

117. Pendant la période considérée, on a fait état de 337 victimes de mines terrestres et de munitions non explosées dans les trois gouvernorats du nord. Les services d'appui aux victimes des mines sont rationalisés et les insuffisances en matière de prestation de services comblées par la mise en place de deux nouveaux centres de réadaptation et de formation professionnelle, six centres de production de prothèses et quatre nouveaux postes de premiers soins dans les gouvernorats d'Arbil et de Dahouk ainsi que de deux nouveaux postes annexes dans le gouvernorat de Soulaïmaniyah. L'UNOPS a mis au point avec les organisations non gouvernementales loca-

les des activités de sensibilisation au danger des mines à l'intention des communautés dans les gouvernorats de Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah, en vue de réduire le nombre d'accidents. L'UNOPS s'apprête aussi à donner un caractère local à ses programmes; deux cours de formation ont ainsi été organisés en vue d'intégrer 29 agents nationaux au personnel d'encadrement des activités de déminage, le but étant de renforcer les capacités locales et d'en assurer la durabilité.

B. Questions intersectorielles

118. La grave sécheresse que connaît la région depuis deux années consécutives a rendu complexe la situation humanitaire en Iraq. L'écoulement limité ou inexistant des sources et rivières a considérablement réduit le niveau des eaux des fleuves, des lacs et des barrages du pays, d'où une baisse correspondante de la nappe phréatique. Le débit des deux principaux fleuves, le Tigre et l'Euphrate, est au plus bas niveau. Les conséquences de cette situation vont d'une faible production d'hydroélectricité à l'insuffisance des ressources en eau nécessaires pour la production agricole en passant par le manque d'eau de surface destinée aux usines de traitement. Il ressort des études hydrogéologiques que la poursuite de la sécheresse aurait des conséquences graves sur l'agriculture et les établissements humains dans les zones touchées.

119. Dans les gouvernorats du centre et du sud, l'évaluation de la sécheresse réalisée en août 2000 par les observateurs des Nations Unies a montré que la production céréalière était tombée à environ 40 %, les pâturages à 10 % et le prix des ovins à 20 % de leur niveau de 1997, l'année précédant la sécheresse. Pour remédier au premier de ces problèmes, un certain nombre de contrats d'importation d'orge pour l'alimentation des animaux a été approuvé au titre de la procédure accélérée. L'orge a également été ajoutée à la liste des articles approuvés d'avance au titre du paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité et des lots expédiés sont déjà arrivés en Iraq.

120. Dans les gouvernorats du centre et du sud, cinq appareils de forage ont été fournis au titre du programme pour le forage de 66 puits. Toutefois, une étude a montré que seulement 30 % des puits étaient opérationnels par manque de pompes. On a également estimé qu'il fallait 727 puits supplémentaires nécessitant à la fois des turbopompes et des pompes submersibles alimentées par des groupes électrogènes pour le seul gouvernorat de Ta'min. Le programme de lutte contre la sécheresse aurait eu plus d'impact si les articles complémentaires nécessaires tels que les pompes n'étaient pas mis en attente. La valeur totale des demandes mises en attente concernant des projets d'intervention contre la sécheresse s'élevait à 100 millions de dollars.

121. La grave sécheresse a compliqué davantage l'approvisionnement en eau potable, en particulier dans les zones rurales où environ 40 % des usines de traitement d'eau ne fonctionnent pas faute de ressources en eau. Les efforts visant à réduire les effets de la sécheresse en forant des puits et en fournissant des citernes à eau sont entravés par la mise en attente des contrats concernant le matériel nécessaire d'urgence. Pour accélérer l'exécution des programmes d'intervention dans ce secteur, je lance un appel au Comité du Conseil de sécurité afin qu'il lève la mise en attente des contrats concernant les citernes à eau, les unités compactes et les pompes à puits, d'une valeur de 44 millions de dollars.

122. Dans les gouvernorats de Dahouk, Arbil, et Soulaïmaniyah, les organismes et programmes des Nations Unies continuent, sous la direction d'un comité interinstitutions d'urgence sur la sécheresse, de livrer de l'eau, d'installer des groupes électrogènes, de fournir du fourrage et d'autres intrants agricoles et d'entreprendre des activités en matière de santé publique et de sécurité alimentaire dans le but d'atténuer les effets de la sécheresse pendant le deuxième été consécutif. Quelque 30 puits profonds ont été forés et plus de 120 autres ont été remis en état et équipés de pompes submersibles et de groupes électrogènes. Ces derniers ont permis d'irriguer 1 700 hectares de terre. La FAO a également distribué chaque jour de l'eau à plus de 1 500 villages touchés par la sécheresse au moyen de 600 citernes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a alimenté en eau, grâce à des citernes, 475 villages et 25 sites urbains et semi-urbains. En outre, l'UNICEF a distribué 106 nouvelles citernes aux autorités locales. L'arrivée de ces citernes, qui avaient été commandées au titre de la phase VI, a permis de réduire la location de citernes de plus de 22 %. L'alimentation en eau potable était indispensable pour maintenir la stabilité de la population rurale.

123. Le programme humanitaire interinstitutions continuera, en collaboration avec les autorités locales, à surveiller l'ampleur des précipitations pendant l'hiver prochain afin d'élaborer et d'actualiser des scénarios éventuels et des plans d'urgence au cas où la sécheresse se poursuivrait.

V. Conclusions et recommandations

124. Créé à titre de mesure temporaire en vertu de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, le Programme d'assistance humanitaire pour l'Iraq va entrer dans sa cinquième année en décembre 2000. Au 31 octobre 2000, un montant total de 22,7 milliards de dollars avait été affecté à la mise en oeuvre du Programme – 18,7 milliards de dollars pour le centre et le sud de l'Iraq et 4,4 milliards de dollars pour les trois gouvernorats du nord – Dahouk, Arbil et Soulaïmaniyah –, où l'Organisation des Nations Unies exécute le programme au nom du Gouvernement iraquien. Sur les 16 milliards 22 millions que représentent les demandes de contrats approuvées pour le centre et le sud, les livraisons de fournitures représentent un montant total de 8 milliards 834 millions de dollars. Des quantités de fournitures supplémentaires, d'une valeur estimative de 7 milliards 386 millions de dollars, sont en cours de production et de livraison au titre de demandes approuvées.

125. Il est incontestable que la situation humanitaire en Iraq s'est dans l'ensemble améliorée depuis la mise en place du Programme, mais les conditions de vie de l'homme de la rue n'ont pas connu une amélioration du même ordre. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent, bien que les denrées alimentaires produites localement soient de plus en plus faciles à trouver dans l'ensemble du pays, la plupart des Iraquiens n'ont pas le pouvoir d'achat nécessaire pour les acheter. Malheureusement, la ration alimentaire mensuelle représente la majeure partie des revenus du ménage. Les familles sont obligées de troquer ou de vendre une partie des articles composant le panier alimentaire afin d'obtenir d'autres articles essentiels. Cette pratique est l'une des raisons pour lesquelles la situation nutritionnelle ne s'est pas améliorée autant que le panier alimentaire. En outre, l'absence d'une activité économique normale fait que la misère profonde a gagné du terrain.

126. Dans ces conditions, le Gouvernement iraquien pourrait envisager d'accroître le volume des ressources pouvant être utilisées pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables, y compris les enfants et les handicapés. Je voudrais, en particulier, exhorter le Gouvernement iraquien à faire distribuer dès que possible la totalité de la ration alimentaire prévue au titre du plan de distribution. En outre, il importe que des efforts plus vigoureux soient déployés pour répondre aux besoins des personnes déplacées, en particulier dans les trois gouvernorats du nord. Il faudrait peut-être envisager également d'inclure dans le prochain plan la distribution de denrées d'appoint pour répondre aux besoins particuliers des éléments les plus pauvres de la population.

127. Étant donné l'augmentation des ressources financières mises à la disposition des activités humanitaires du Programme, le moment est venu de se demander s'il serait bon que les procédures et pratiques initialement prévues pour les denrées alimentaires et les médicaments soient appliquées à une gamme plus complexe d'éléments d'infrastructure et de matériel. Dans cette optique, j'ai demandé au Directeur exécutif du Programme Iraq de procéder à des consultations avec le Comité du Conseil de sécurité et le Gouvernement iraquien en vue d'une simplification et d'une amélioration des procédures applicables à l'envoi, à l'examen et à l'approbation des demandes.

128. Je tiens à redire toute l'inquiétude que m'inspire le nombre excessif de demandes mises en attente. Malgré des efforts louables, y compris le renforcement du mécanisme d'observation sur le terrain, il y a eu une augmentation très sensible des demandes mises en attente, qui, au 31 octobre 2000, représentaient un montant de 2 milliards 310 millions de dollars. Cette pratique est incontestablement un des principaux facteurs qui entravent l'exécution du Programme dans le centre et le sud de l'Iraq. Le fait que des demandes sont actuellement en attente dans des secteurs tels que l'électricité, l'eau et l'assainissement et l'agriculture aggrave la situation déjà médiocre de la nutrition. Il y a de même des demandes en attente concernant les camions, dont on a cruellement besoin pour le transport des denrées alimentaires, si bien que la distribution des rations alimentaires risque bientôt de s'en ressentir, situation aggravée aussi par l'effondrement des équipements de télécommunications. Je veux donc adresser un appel à tous les intéressés pour leur demander leur coopération et les inciter à rechercher une solution au problème du nombre excessif de demandes mises en attente.

129. Je tiens aussi à exprimer la préoccupation que m'inspire la grande quantité de demandes incomplètes ou non réglementaires qui sont soumises au Secrétariat et qui représentent actuellement un montant de 850 millions de dollars, demandes qu'il ne sera possible de traiter qu'une fois reçues les informations demandées aux fournisseurs ou au Gouvernement iraquien. En outre, la Banque centrale d'Iraq a eu tendance à beaucoup tarder à envoyer à la BNP-Paribas les instructions nécessaires pour l'ouverture de lettres de crédit concernant des demandes déjà approuvées, qui dans certains cas ont porté sur des contrats d'une valeur totale allant jusqu'à 1 milliard de dollars. Je voudrais par conséquent adresser un appel à tous les intéressés pour leur demander d'abrégier leurs procédures et de fournir au Secrétariat toutes les informations dont il a besoin pour pouvoir accélérer l'arrivée des fournitures en Iraq.

130. J'adresse aussi un appel au Gouvernement iraquien pour lui demander d'accélérer les procédures régissant l'établissement des contrats et de veiller à ce

que ses fournisseurs soumettent les demandes sans tarder. Je suis extrêmement préoccupé par la lenteur avec laquelle sont soumises les demandes se rapportant à la phase VIII, ce pour la majorité des secteurs. Alors qu'il reste moins d'un mois à courir jusqu'à la fin de la phase actuelle, le Secrétariat n'a reçu que 597 demandes, représentant une valeur totale de 2 milliards de dollars, soit 28,14 % des fonds alloués au plan de distribution de la phase VIII. Ainsi, par exemple, il n'a pas été présenté une seule demande pour le secteur de la santé ou celui de l'éducation au titre de la phase actuelle.

131. Je note avec satisfaction que le paragraphe 17 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité a été mis en oeuvre, le Secrétariat ayant « notifié », sans les soumettre au Comité du Conseil de sécurité, des demandes d'une valeur totale de 2 milliards 679 millions de dollars concernant des fournitures humanitaires et du matériel agricole, du matériel pédagogique, des denrées alimentaires et du matériel pour la manipulation des aliments, des fournitures sanitaires et des fournitures se rapportant à l'eau et à l'assainissement. Je voudrais de nouveau recommander que des arrangements similaires soient appliqués à tous les secteurs restants du plan de distribution.

132. Je suis, en revanche, profondément préoccupé par le faible degré de mise en oeuvre du paragraphe 18 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité. Il est particulièrement regrettable que l'on ait mis en attente la liste de pièces détachées et de matériel destinés au secteur pétrolier au titre de divers projets exécutés dans le cadre de la phase VIII que le Secrétariat a soumise au Comité le 8 août 2000. Je suis préoccupé aussi par le fait qu'une seule demande, d'une valeur totale de 12 730 000 dollars a été soumise au Secrétariat au titre de la phase VIII, alors que le montant autorisé se chiffre à 600 millions de dollars.

133. L'absence d'un élément de numéraire approprié a entravé de plus en plus la mise en oeuvre du Programme. L'élément de numéraire est fondamental pour tous les secteurs du Programme. Malgré l'accroissement du volume des ressources disponibles et des quantités de fournitures et de matériel qui sont actuellement livrées à l'Iraq, le Programme ne pourra pas être mis en oeuvre efficacement tant que l'on n'aura pas trouvé un moyen de sortir rapidement de l'impasse actuelle. J'ai demandé au Directeur exécutif du Programme Iraq, agissant conjointement avec le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq, de redoubler d'efforts pour trouver un mécanisme approprié qui rencontre l'agrément de tous les intéressés.

134. Je voudrais prier le Conseil de sécurité de demander à son comité de réexaminer ses méthodes de travail et ses procédures afin d'éviter que des retards excessifs ne viennent ralentir le règlement des questions sur lesquelles il est appelé à se prononcer. À ce propos, je tiens à dire qu'il est regrettable de voir figurer encore à l'ordre du jour du Comité, sans qu'aucune décision ne soit prise, un certain nombre de suggestions et propositions formulées par le Secrétariat en vue d'accélérer le traitement et l'approbation des demandes ainsi que des questions telles que la nécessité de prévoir des clauses de protection commerciale éprouvées.

135. Je voudrais pour terminer répéter ce que j'ai dit récemment, à savoir que dans le cas de l'Iraq, un régime de sanctions qui a parfaitement rempli sa mission pour ce qui est du désarmement a en revanche été tenu pour responsable, certes involontaire, de l'aggravation d'une crise humanitaire. Je suis profondément affligé par les souffrances que continue de subir le peuple iraquien et j'espère que les sanctions qui ont

été décidées à l'encontre de l'Iraq pourront être levées dans un proche avenir. Encore faut-il que nous trouvions le moyen d'inciter le Gouvernement iraquien à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. C'est dans cet esprit que je demande de la part de tous un effort renouvelé et concerté pour parvenir à une solution qui permette de venir en aide au peuple iraquien.

Annexe I

1. Au 31 octobre 2000, 6 119 400 000 dollars avaient été déposés sur le compte au titre de la phase VIII comme l'autorisait la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité, montant qui portait à 35 milliards 157 millions de dollars la valeur totale des ventes de pétrole depuis le début du Programme.

2. Les fonds reçus à ce jour au titre des recettes pétrolières et les dépenses correspondantes au 31 octobre 2000 se répartissent comme suit :

a) Un montant de 18 193 900 000 dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. En outre, un montant de 560,8 millions de dollars correspondant aux intérêts accumulés par ce compte était disponible pour l'achat de fournitures humanitaires dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Les lettres de crédit émises au nom de l'ONU par la BNP-Paribas pour le paiement des fournitures humanitaires ainsi que des pièces détachées et du matériel destinés au secteur pétrolier en Iraq se sont chiffrées à 8 666 500 000 dollars au titre des phases I à VIII;

b) Un montant de 4 401 200 000 dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq par des organismes et programmes des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et au paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998) du Conseil de sécurité. Les dépenses afférentes à l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) se sont élevées à 2 097 600 000 dollars;

c) Un montant de 10 472 900 000 dollars a été viré directement au Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Au 31 octobre 2000, un montant total de 175,2 millions de dollars avait été affecté au financement des dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation jusqu'au 31 décembre 2000, et un montant de 9 092 900 000 dollars avait été affecté aux divers versements dus au titre des réclamations des catégories « A », « C », « D », « E » et « F »;

d) Un montant de 749,9 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues à ce titre par l'ensemble des organismes des Nations Unies se sont élevées à 372 millions de dollars;

e) Un montant de 254,3 millions de dollars a servi à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'organisme qui lui a succédé, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) créée par la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil. Les dépenses de la Commission se sont élevées à 80,3 millions de dollars;

f) Un montant de 965,4 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers iraqiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité et aux procédures adoptées par le

Comité du Conseil de sécurité. Sur ce montant, 682,8 millions de dollars ont été versés au Gouvernement turc;

g) Un montant de 119,5 millions de dollars a été viré directement au compte séquestre ouvert en vertu des résolutions 706 (1991) du 15 août 1991 et 712 (1991) du 19 septembre 1991 aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du Conseil de sécurité en date du 2 octobre 1992, comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et, ultérieurement, au paragraphe 34 de mon rapport du 1er février 1996 (S/1996/978). Les versements effectués se sont élevés à un total de 119,5 millions de dollars. Les virements à ce compte ont été suspendus conformément au paragraphe 20 de la résolution 1284 (1999) et de la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité.

Annexe II**Lettres de crédit relatives aux recettes pétrolières
et aux fournitures humanitaires au 31 octobre 2000****A. Recettes pétrolières**

<i>Phase</i>	<i>Dernier dépôt</i>	<i>Nombre de lettres de crédit</i>	<i>Valeur des lettres de crédit relatives aux ventes de pétrole (en dollars É.-U.)</i>
I	27 juin 1997	123	2 149 806 395,99
II	2 janvier 1998	130	2 124 569 788,26
III	30 juin 1998	186	2 085 326 345,25
IV	28 décembre 1998	280	3 027 147 422,35
V	25 juin 1999	333	3 947 022 565,12
VI	23 décembre 1999	352	7 401 894 881,57
VII	10 juillet 2000	351	8 301 861 931,46
VIII (actuelle)	Au 31 octobre 2000	314	6 119 419 866,00
Total		2 069	35 157 049 196,00

B. Lettres de crédit relatives aux fournitures humanitaires pour le compte ESB (53 %) et achats en vrac

Phase	Nombre de lettres de crédit ouvertes	Valeur des lettres de crédit ouvertes	Paiements bancaires effectués à la livraison
		(en dollars É.-U.)	
I	870	1 229 078 786,69	1 208 544 613,58
II	538	1 193 975 676,69	1 179 368 956,19
III	670	1 209 746 186,07	1 179 182 143,46
IV Fournitures humanitaires	694	1 571 135 107,08	1 457 664 102,11
IV Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	472	263 526 969,68	223 418 315,54
V Fournitures humanitaires	1 021	1 792 944 048,68	1 376 712 140,50
V Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	485	259 940 117,65	129 653 776,65
VI Fournitures humanitaires	1 409	2 768 975 093,52	1 196 948 142,66
VI Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	760	400 283 783,98	57 761 477,53
VII Fournitures humanitaires	1 383	2 608 566 493,27	650 929 607,07
VII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	468	231 049 670,62	288 595,00
VIII Fournitures humanitaires	72	693 425 267,00	6 016 258,37
VIII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	0	–	–
Total	8 842	14 222 647 200,93	8 666 488 128,66